



« La Gazette des communes » : Soutien aux journalistes pigistes en grève !

Depuis deux semaines, la moitié de la rédaction de *La Gazette des communes*, un des titres phare du Groupe Moniteur, est en grève. Plus d'une vingtaine de journalistes rémunérés à la pige ont refusé de rendre les articles programmés depuis le 24 avril.

Principale raison invoquée : la direction d'Infopro Digital, dont le Groupe Moniteur est une des filiales principales, a décidé unilatéralement de ne pas augmenter les barèmes de piges en 2023.

L'entreprise est-elle en difficulté ? Pas du tout. Comme chaque année, elle obtient de juteux bénéfices, notamment grâce aux abonnements, salons, webinaires et autres services payants fournis aux collectivités territoriales. Les actionnaires s'apprêtent, en plus, à se verser cette semaine plus de 20 millions d'euros de dividendes.

La direction d'Infopro Digital, qui s'est déjà illustrée par ses méthodes de négociation brutales, plusieurs fois condamnée par la justice et peu attentive à la santé de ses salariés (une enquête sur les risques psycho-sociaux a dû être ordonnée par un juge en 2019), a décidé d'octroyer moins de 2 000 euros par an en augmentations collectives (pour un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros et des bénéfices de plus de 30%), après avoir fait échouer les négociations annuelles obligatoires (NAO) pour la septième année consécutive.

Les augmentations individuelles (qui représentent au Groupe Moniteur plus de 98% des augmentations) seraient selon nos informations plafonnées entre 2% et 3% selon les catégories de salariés, bien en-dessous de la moyenne nationale, au-dessus de 5%.

Sans compter que la direction n'a versé aucune « prime Macron » depuis trois ans.

Les journalistes pigistes, exclus de toute augmentation individuelle, ont été inclus par la direction dans la NAO à la dernière réunion, après une mobilisation qui leur a permis de récolter plus de 3 000 signatures de soutien. Mais la direction a retiré sa proposition d'augmenter de 2% les barèmes de piges, décidant ainsi unilatéralement de baisser les salaires des journalistes à la pige.

Par ailleurs, les journalistes pigistes déplorent un mode de calcul fantaisiste de la prime d'ancienneté, qui ne respecte pas les mesures conventionnelles, ainsi qu'une rémunération à travers

deux filiales, qui lèse de nombreux collaborateurs.

Autour du collectif « Les Plumé.e.s d'Infopro », les journalistes pigistes de *La Gazette des communes* ont ainsi lancé une grève illimitée du rendu des copies, tant que la direction ne répond pas positivement à ses revendications.

Le SNJ-CGT soutient les grévistes et rappelle que le syndicat est intervenant volontaire dans deux affaires aux Prud'hommes, concernant deux journalistes pigistes travaillant pour un titre dont la parution a cessé en 2020 et pour lesquels la direction d'Infopro Digital nie l'existence d'un contrat de travail, bafouant ainsi la loi Cressard.

Nous appelons le lectorat de *La Gazette des communes*, notamment les associations nationales d'élus locaux, à ne pas détourner le regard des abus de cet employeur indélicat.

Montreuil, le 9 mai 2023.